

Madame, Monsieur,

Le Premier Ministre, Edouard Philippe, a effectivement annoncé de nouvelles mesures concernant la sécurité routière.

**Son objectif** : faire baisser la mortalité sur les routes, alors que 3 500 personnes y ont perdu la vie l'an dernier.

Cette mesure sera applicable à partir du 1er juillet 2018. Son efficacité sera évaluée et sa reconduction au 1er juillet 2020 étudiée. Pour notre premier ministre "*Cette décision est sans lien avec une quelconque motivation financière*".

Les éventuelles recettes supplémentaires engrangées par l'Etat iront "*dans un fonds d'investissement pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des accidentés de la route*" et "*le coût de financement des panneaux de signalisation sera entièrement financé par l'État*".

Pour ma part, je soutiens cette politique et son objectif premier de faire baisser la mortalité sur les routes.

Dernier point, cette mesure parlementaire ne passera pas devant l'Assemblée nationale.

Bien cordialement,

Caroline ABADIE

Députée de la 8ème circonscription de l'Isère